



« Nous avons l'expérience de l'avenir »



Nouvelle étiquette-énergie : les + en –

L'Europe a pris son temps, mais un nouveau système d'étiquette-énergie est entrée en vigueur dès mars 2021 . Cette nouvelle méthode d'attribution des notes de l'étiquette énergétique va d'abord concerner les lave-linge et lave-vaisselle, les réfrigérateurs et congélateurs, les téléviseurs, les écrans et les ampoules (phase transitoire jusqu'à décembre 2021 et août 2022 pour les ampoules). Pour les autres produits de groupes, tels que climatiseurs, sèche-linge, aspirateurs, chauffe-eau, etc., l'introduction de la nouvelle étiquette ne se fera qu'après la mise en vigueur des nouveaux règlements de l'UE, soit au plus tôt en 2022.

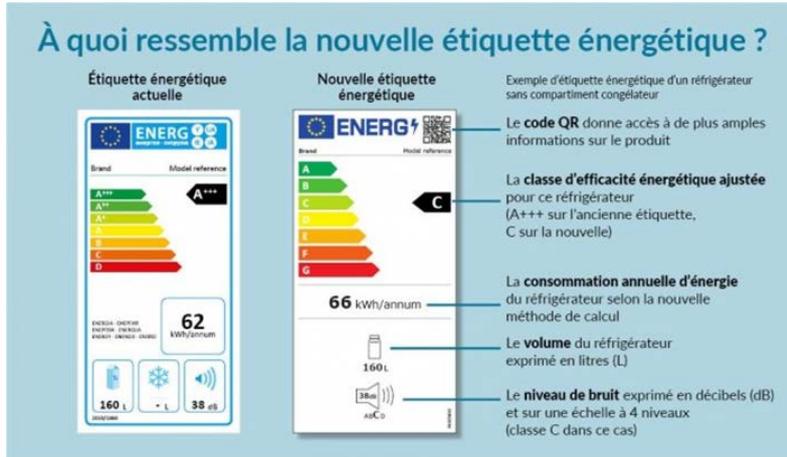
Ce changement s'explique principalement par le fait que les concepteurs de l'étiquette-énergie d'origine n'avaient pas suffisamment prévu les progrès techniques améliorant l'efficacité des appareils. Ainsi, par exemple, pour les réfrigérateurs ou les ampoules il a été nécessaire d'inventer de nouvelles catégories comme A+, A++, A+++ . Cette situation apporte une grande confusion car parfois un appareil A++ est en fait le modèle le moins performant autorisé en Suisse. C'est le cas, par exemple, des réfrigérateurs qui doivent depuis 2013 être au minimum de la classe A++ !

Depuis de nombreuses années nous avons pensé qu'il fallait remplacer cette classification par un millésime. En effet, c'est surtout au moment de l'achat que l'étiquette-énergie est utile. Il s'agit donc d'acheter l'appareil le plus efficace au moment de l'achat, la norme et la note pouvant ensuite évoluer pour s'adapter aux évolutions techniques sans entrer dans l'absurdité des + + + + + + + + .

La nouvelle étiquette-énergie comprendra ainsi uniquement les classes d'efficacité énergétique de A à G (fini les + + + !!!). Les critères pour les limites de classes seront régulièrement adaptés en fonction de l'évolution du marché et de la technologie. Pour se donner de la marge, la classe B sera dans un premier temps la classe maximale. Les appareils classés A + + + aujourd'hui seront ainsi bientôt classés B ou C.



« Nous avons l'expérience de l'avenir »



Ce changement s'accompagnera également d'indications complémentaires selon les appareils, par exemple des niveaux de bruit et également d'autres méthodes de calcul. Un QR code permettra d'accéder à des informations supplémentaires sur le produit.

Selon la révision de l'ordonnance suisse [OEEF \(15.5.2020\)](#), en plus de la classe d'efficacité énergétique effective, il faudra également afficher l'éventail des classes disponibles afin d'éviter que le consommateur pense acheter un appareil convenable au niveau énergétique alors qu'il s'agit du niveau le plus bas autorisé dans un pays.



Selon nous, il n'est pas certain que cette indication soit bien comprise par le consommateur...Peut-être que de griser les catégories exclues avec l'indication « non autorisés à la vente en Suisse » serait plus parlant.

On peut constater que le principe du millésime n'est qu'implicite. L'indication de date est peut-être indiquée en tout petit, en bas à droite de l'étiquette. Est-ce la période de validité de la norme ?



Sans indication claire d'un « millésime », le consommateur trouvant son même produit quelques années plus tard avec une note dégradée ne va peut-être pas comprendre que celui-ci n'a pas régressé ou changé mais que c'est la norme qui est devenue plus sévère.

Pour plus d'info : <https://newlabel.ch/fr/etiquette-energie-2021/>

